

Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle (au 1^o janvier 2024)

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages			
	Aux ressources très modestes	Aux ressources très modestes	Aux ressources très modestes	Aux ressources très modestes
Chauffage et eau chaude sanitaire				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200€	800€	400€	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200€	800€	400€	non éligible
Pompe à chaleur air/eau	5000€	4000€	3000€	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11000€	9000€	6000€	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel	4000€	3000€	2000€	non éligible
Système solaire combiné	10000€	8000€	4000€	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau	2500€	2000€	1000€	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1800€	1500€	700€	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à granulés	1800€	1500€	1000€	non éligible
Chaudière à alimentation manuelle	5500€	4500€	2000€	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	7000€	5500€	3000€	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1800€	1000€	600€	non éligible

Aide pour les ménages

Équipements et matériaux éligibles

Aux ressources très modestes

Aux ressources très modestes

Aux ressources très modestes

Aux ressources très modestes

Autres travaux (travaux accessibles si couplés à un geste de chauffage ou d'eau chaude sanitaire - sauf en appartement ou outre mer)

Isolation thermique des murs par l'extérieur

75€/m²

60€/m²

40€/m²

non éligible

Isolation thermique des murs par l'intérieur

25€/m²

20€/m²

15€/m²

non éligible

Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles

25€/m²

20€/m²

15€/m²

non éligible

Isolation thermique des toitures terrasses

75€/m²

60€/m²

40€/m²

non éligible

Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage

100€/équipement

80€/équipement

40€/équipement

non éligible

Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)

25€/m²

20€/m²

15€/m²

non éligible

Autres travaux (travaux accessibles si couplés à un geste de chauffage ou d'eau chaude sanitaire - sauf en appartement ou outre mer)

Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)

500€

400€

300€

non éligible

Dépose de cuve à fioul

1200€

800€

400€

non éligible

Ventilation double flux

2500€

2000€

1500€

non éligible